

Vivendi SE

Société européenne

42, avenue de Friedland

75008 Paris

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur la situation comptable intermédiaire

Période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2024

GRANT THORNTON

29, rue du Pont
92200 Neuilly- Sur Seine

S.A.S. au capital de 2 297 184 €
632 013 843 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

DELOITTE & ASSOCIES

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Vivendi SE

Société européenne

42, avenue de Friedland

75008 Paris

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur la situation comptable intermédiaire

Période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2024

Au Président du Directoire,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Vivendi SE (la « Société ») et en réponse à votre demande pour les besoins de la communication aux organes de direction et de surveillance de la Société des informations comptables requises par l'article R. 236-4 4° du code de commerce et établies dans le cadre de projet de scission de la Société en plusieurs entités, chacune cotées en Bourse, structurées autour de Groupe Canal+, de Havas et de Louis Hachette Group, regroupant la participation de 66,53 % détenue par la Société dans Lagardère SA et 100 % de Prisma Media, nous avons effectué un examen limité de la situation comptable intermédiaire de la Société, relative à la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2024, telle qu'elle est jointe au présent rapport.

Cette situation comptable intermédiaire a été établie sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur cette situation comptable intermédiaire.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

En conséquence, l'assurance que la situation comptable intermédiaire, prise dans leur ensemble, ne comporte pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité de la situation comptable intermédiaire avec les règles et principes comptables français.

Ce rapport est établi à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisé, diffusé ou cité à d'autres fins.

Nous n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers auquel ce rapport serait diffusé ou parviendrait.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 28 octobre 2024

Les commissaires aux comptes,

GRANT THORNTON

Membre de Grant Thornton International

DELOITTE & ASSOCIES

 Jean-François BALOTEAUD

Jean-François BALOTEAUD

 Frédéric SOULIARD

Frédéric SOULIARD

VIVENDI SE

SITUATION COMPTABLE INTERMEDIAIRE AU 30 SEPTEMBRE 2024

I. Compte de résultat

(en millions d'euros)	2024	2023
	(9 mois)	(12 mois)
Produits d'exploitation :		
Chiffre d'affaires	38,3	47,6
Reprises sur provisions	14,4	34,2
Autres produits	0,1	
Total I	52,8	81,8
Charges d'exploitation :		
Autres achats et charges externes	115,2	117,7
Impôts, taxes et versements assimilés	9,8	12,0
Rémunérations et charges sociales	72,6	63,6
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	28,7	19,8
Autres charges	1,3	1,3
Total II	227,6	214,4
Résultat d'exploitation (I-II)	-174,8	-132,6
Produits financiers :		
De participations et d'autres titres immobilisés (dividendes)	375,5	327,1
Des créances de l'actif immobilisé	208,6	171,0
Autres intérêts et produits assimilés	444,8	302,2
Reprises sur dépréciations et provisions	3 374,6	318,7
Différences positives de change	149,9	244,0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,7	3,4
Total III	4 554,1	1 366,4
Charges financières :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	3 288,0	3 711,4
Intérêts et charges assimilées	87,3	95,4
Différences négatives de change	149,7	243,9
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	3 525,0	4 050,7
Résultat financier (III-IV)	1 029,1	-2 684,3
Résultat courant avant impôts (I-II + III-IV)	854,3	-2 816,9
Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	343,0	678,8
Reprises sur dépréciations et provisions	14,7	577,3
Total V	357,7	1 256,1
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion	98,5	0,4
Sur opérations en capital	698,8	1 275,8
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	54,4	30,6
Total VI	851,7	1 306,8
Résultat exceptionnel (V-VI)	-494,0	-50,7
Impôt sur les bénéfices (VII) produit / (charge)	0,3	81,4
Total des produits (I + III + V + VII)	4 964,9	2 785,7
Total des charges (II + IV + VI)	4 604,3	5 571,9
Résultat	360,6	-2 786,2

II. Bilan

ACTIF (en millions d'euros)	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	
			30/09/2024	31/12/2023
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	5,6	4,3	1,3	1,0
Immobilisations corporelles	59,8	57,5	2,3	32,9
Immobilisations financières ^(a)	29 288,9	10 094,1	19 194,8	16 594,1
Participations et Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	25 375,1	7 804,5	17 570,6	16 291,2
Créances rattachées à des participations	2 774,7	2 194,1	580,6	272,4
Autres titres immobilisés	1 133,9	95,5	1 038,4	0,3
Prêts				
Autres	5,2		5,2	30,2
Total I	29 354,3	10 155,9	19 198,4	16 628,0
Actif circulant				
Stocks et en cours				
Créances ^(b)	1 214,2	269,2	945,0	2 293,5
Créances clients et comptes rattachés	16,4	3,6	12,8	6,4
Autres	1 197,8	265,6	932,2	2 287,1
Valeurs mobilières de placement	101,9	0,0	101,9	211,9
Actions propres	101,9		101,9	60,7
Autres titres				151,2
Disponibilités	399,7		399,7	897,5
Charges constatées d'avance ^(b)	10,7		10,7	7,4
Total II	1 726,5	269,2	1 457,3	3 410,3
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	2,0		2,0	3,2
Écarts de conversion - actif (IV)				
Total général (I + II + III + IV)	31 082,8	10 425,1	20 657,7	20 041,5
(a) Dont à moins d'un an			337,9	199,4
(b) Dont à plus d'un an				

PASSIF (en millions d'euros)	30/09/2024	31/12/2023
Capitaux propres		
Capital	5 664,5	5 664,5
Primes d'émission, de fusion et d'apport	5 678,5	5 678,5
Réserves :		
Réserve légale	566,5	609,7
Autres réserves	4 230,7	6 458,1
Report à nouveau		769,4
Résultat	360,6	-2 786,2
Total I	16 500,8	16 394,0
Provisions	204,6	128,3
Total II	204,6	128,3
Dettes ^(a)		
Emprunts obligataires convertibles et autres emprunts obligataires	1 911,0	2 760,7
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ^(b)	1 277,5	24,6
Emprunts et dettes financières divers	370,6	630,6
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45,8	25,0
Dettes fiscales et sociales	27,6	26,4
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	99,8	51,9
Produits constatés d'avance	220,0	
Total III	3 952,3	3 519,2
Écarts de conversion - passif (IV)		
Total général (I + II + III + IV)	20 657,7	20 041,5
(a) Dont à plus d'un an	1 200,0	1 900,0
Dont à moins d'un an	2 752,3	1 619,2
(b) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	13,8	24,0

Bases de préparation

Dans le cadre du projet de scission de Vivendi SE en plusieurs entités, chacune cotées en Bourse, structurées autour de Groupe Canal+, de Havas et de Louis Hachette Group, regroupant la participation de 66,53 % détenue par Vivendi SE dans Lagardère SA et 100 % de Prisma Media, Vivendi SE a établi une situation comptable intermédiaire au 30 septembre 2024, arrêtée par le directoire le 21 octobre 2024, comprenant un bilan et un compte résultat.

La situation comptable intermédiaire au 30 septembre 2024 est élaborée et présentée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France, notamment le Règlement ANC n° 2014-03 de l'Autorité des normes comptables (ANC) relatif au Plan Comptable Général (PCG). Cette situation intermédiaire a été préparée pour répondre aux dispositions de l'article R. 236-4 4° du Code de commerce (modifié par le décret 2023-430 du 2-6-2023). Cette situation comptable intermédiaire au 30 septembre 2024 ne prend pas en considération les conséquences éventuelles du projet de scission, qui sera soumis au vote des actionnaires de Vivendi SE lors d'une assemblée générale mixte qui se tiendra le 9 décembre 2024, qui entraînerait pour Vivendi SE la perte du contrôle de Groupe Canal+, de Havas et de Louis Hachette Group.

Les principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation utilisés pour établir la situation comptable intermédiaire au 30 septembre 2024 sont identiques à ceux appliqués pour l'établissement des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, à l'exception des effets de l'intégration fiscale qui n'ont pas été pris en compte. En particulier, les participations minoritaires sont évaluées par référence au cours coté ; les sociétés contrôlées sont évaluées par référence à la valeur d'utilité. A cet égard, dans le cadre du projet de scission, Vivendi SE a mandaté des banques-conseils pour évaluer Groupe Canal+, Havas et Louis Hachette Group. En outre, dans le cadre de l'apport de 100 % des titres de Havas SA à SIG 125 BV, Vivendi SE a demandé à un évaluateur indépendant de produire une attestation d'équité.

La valeur nette comptable des participations de Vivendi SE dans Groupe Canal+, Havas, Lagardère et Prisma Media s'inscrit dans la fourchette des évaluations réalisées par les banques-conseils et par conséquent, aucun indice de perte de valeur n'a été constaté sur les participations de Vivendi SE au 30 septembre 2024 qui aurait pu conduire à des dépréciations complémentaires à l'exception de reclassement de dépréciations des comptes courants en titres de participation suite à leur incorporation à ces titres, le cas échéant (voir précision pour Groupe Canal+ en note (d)).

Le tableau ci-dessous présente les méthodes d'évaluation utilisées pour chaque participation :

	Méthodes d'évaluation retenues	
	30 septembre 2024	31 décembre 2023
Participations minoritaires		
Universal Music Group	Cours coté	Cours coté
Telecom Italia	Cours coté	Cours coté
MediaForEurope	Cours coté	Cours coté
Banijay Group *	Cours coté	Cours coté
Telefonica	Cours coté	Cours coté
Prisa	Cours coté	Cours coté

* La participation dans Banijay Group était détenue par Vivendi Content au 31 décembre 2023

Sociétés contrôlées		
Groupe Canal+	DCF & Comparables (a)	Comparables (d)
Havas	DCF & Comparables (b)	DCF & Comparables (e)
Lagardère	DCF & Comparables (c)	Cours coté, DCF & Comparables
Prisma Media	DCF & Comparables (c)	DCF & Comparables (e)
Gameloft	Absence d'indices de perte de valeur	DCF & Comparables (e)

- (a) Au 30 septembre 2024, l'évaluation de Groupe Canal+ se fonde sur une approche multicritères suivant les méthodes suivantes : (i) actualisation des flux de trésorerie futurs issus du plan d'affaires établi par la Direction de Groupe Canal+ ; (ii) multiples (EBITDA et EBITA) observés sur les marchés boursiers ; et (iii) consensus d'analystes. L'évaluation de Groupe Canal+ a été réalisée sur son nouveau périmètre. Certains actifs détenus par Vivendi, dont les activités opérationnelles sont très proches de celles de Groupe Canal+, font l'objet d'un transfert vers cette dernière société dans un souci de cohérence. Groupe Canal+ regroupe aux côtés de ses activités existantes : Group Vivendi Africa (GVA), une société de services de télécommunications en Afrique, dont l'accès à l'internet haut débit est commercialisé sous la marque Canalbox ; la plateforme de streaming vidéo Dailymotion; les salles de spectacle L'Olympia et le théâtre de L'Œuvre en France, ainsi que les salles de cinéma CanalOlympia en Afrique.
- (b) Au 30 septembre 2024, l'évaluation de Havas se fonde sur une approche multicritères suivant les méthodes suivantes : (i) actualisation des flux de trésorerie futurs issus du plan d'affaires établi par la Direction de Havas ; (ii) multiples observés sur les marchés boursiers ; et (iii) multiples d'opérations de fusions et d'acquisitions récentes.
- (c) Concernant Louis Hachette Groupe, l'évaluation de Lagardère au 30 septembre 2024 se fonde sur une approche multicritères suivant les méthodes suivantes : (i) actualisation des flux de trésorerie futurs issus du plan d'affaires par branche établi par la Direction de Lagardère ; (ii) références de marchés boursiers (cours de l'action, cours cible des analystes) ; et (iii) consensus d'analystes par branche. L'évaluation de Prisma Media au 30 septembre 2024 se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs issus du plan d'affaires par branche établi par la Direction de Prisma Media.
- (d) Au 31 décembre 2023, l'évaluation de Groupe Canal+ s'est établie selon la méthode usuelle mise en œuvre par Vivendi de détermination de la valeur recouvrable du Groupe Canal+, à savoir une valeur de marché déterminée au moyen des multiples de valorisation observés sur les marchés boursiers ou lors d'opérations de fusions d'acquisitions récentes d'une vingtaine de sociétés similaires, en utilisant des multiples cohérents avec ceux des exercices précédents : multiple d'EBITDA pour la télévision payante et multiple de chiffre d'affaires pour la télévision gratuite ; ainsi que la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés pour Studiocanal. Pour mémoire, le Directoire de Vivendi avait décidé de procéder début 2024 à la capitalisation du compte courant en euros, dont le montant s'élevait à 3 390,6 millions d'euros au 31 décembre 2023 et avait conséquemment décidé de cesser tout décompte d'intérêts sur ce compte courant dès le 1er janvier 2024. Pour les besoins du test de dépréciation de la participation de Vivendi dans Groupe Canal+ mis en œuvre au 31 décembre 2023, la capitalisation de ce compte courant avait été prise en compte. Sur la base de la valeur recouvrable calculée, ce compte courant avait été déprécié à hauteur de 2 800 millions d'euros au 31 décembre 2023, dépréciation portée sur les titres de Groupe Canal+ au 30 septembre 2024.

- (e) Concernant Havas, Gameloft et Prisma Media, les méthodes usuelles de détermination de la valeur recouvrable consistent en l'utilisation de la valeur d'utilité, déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs, ou la juste valeur, déterminée à partir d'éléments de marché : cours boursiers, comparaison avec des sociétés cotées similaires. Pour mémoire, la Direction de Vivendi avait conclu que la valeur recouvrable des titres de participation Havas au 31 décembre 2023 était inférieure à leur valeur comptable. Sur cette base, les titres de participation Havas avaient été dépréciés de 500 millions d'euros au 31 décembre 2023.